

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 17 JANVIER 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Chems SALLAH arrivera en retard, je vous propose, si personne ne s'y oppose, de nommer Mademoiselle Mélanie ZARRILLO-GROS secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Madame Myriam LAZREUG

Non.

Monsieur le Maire

Je demande à Mélanie ZARRILLO - GROS de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 13 décembre 2016.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

En l'absence de Monsieur de FONTMICHEL, Madame Myriam LAZREUG avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Madame Myriam LAZREUG

Non.

Monsieur le Maire

Le procès-verbal du 13 décembre dernier est adopté.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Madame Myriam LAZREUG avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Madame Myriam LAZREUG

Non.

Délibérations présentées en commission mais non inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal :

- **Déclassement d'une partie de la traverse Riou Blanquet, de l'allée du 8 mai 1945 et du parc de stationnement Martelly.**

J'ai souhaité retirer cette délibération, étudiée en commission et portant sur le déclassement des voiries et du parking Martelly. Je me dois de vous donner la justification et l'explication.

Un nouveau texte législatif datant du 9 décembre 2016 vient d'autoriser les collectivités locales à procéder à la désaffectation d'un bien du domaine public postérieurement à l'acte de déclassement du dit domaine.

Ce qui était jusqu'alors impossible et m'obligeait à fermer les voiries et les parkings pour constater leur désaffectation puis procéder à leur déclassement en vue de la cession à la SPL Pays de Grasse Développement. A cette fin, nous travaillons à adapter la délibération de déclassement au conseil municipal de février et les actes utiles à la mise en œuvre de cette nouvelle possibilité. Cela a été demandé par les collectivités, par les Maires.

De plus, j'ai demandé à la SPL, dans le cadre des négociations avec les entreprises, pour les travaux de désamiantage, de procéder à des interventions en toute autonomie et confiner dans le bâtiment, essentiellement, le garage Gambetta et en toiture du bâtiment du Parking Martelly.

Ces travaux démarreront en février pour une période de 3 mois.

En conséquence, compte tenu de ces 2 nouveaux éléments, je vous informe qu'aujourd'hui j'ai pris la décision de rouvrir temporairement le parking MARTELLY pour au moins 6 mois aux grassoises et aux grassois, aux visiteurs, qui vont pouvoir utiliser à nouveau ce parking.

Un conseil d'administration de la Régie des Parkings se réunira sous une semaine.

L'avancement du projet me permet de prolonger de 6 mois l'ouverture du Parking Martelly.

Je préfère débiter la démolition des bâtiments le plus tard possible afin que l'enchaînement des travaux ne laisse aucune zone de répit.

Les grassoises et les grassois s'approprient chaque jour un peu plus le projet Martelly.

Ce projet ne peut et ne doit pas les décevoir !

Accompagné de mon équipe, nous les écoutons au quotidien et je m'efforce de trouver les solutions les plus appropriées pour l'avenir de notre cité.

C'est un dossier qui ne doit rien laisser au hasard et dont les éléments doivent être irréprochables. Les grassois méritent le mieux pour notre ville.

Le sujet du parking est un sujet essentiel !

Aussi, conscient de la nécessité d'offrir des places de stationnement supplémentaires, j'ai demandé il y a quelques mois au promoteur d'étudier techniquement la création et la faisabilité de stationnement supplémentaire dans le projet initialement présenté. Le promoteur a entendu ce message et je souhaite aujourd'hui vous annoncer que nous proposerons la construction de 200 places supplémentaires afin de rassurer et répondre au développement harmonieux du centre historique.

Comme vous le savez, un projet se dessine, s'affine en se nourrissant de la concertation et des échanges avec les acteurs, les commerçants et principalement les habitants. J'ai souhaité que nous ayons la capacité d'écouter, d'entendre et de traduire des solutions nouvelles. C'est cette voie que j'ai choisie pour Martelly car c'est ensemble que nous devons moderniser et revitaliser notre ville.

Je vous remercie pour le retrait de cette délibération.

Pour l'ordre du jour du Conseil Municipal, je vous propose de passer la parole à Monsieur Philippe WESTRELIN afin qu'il nous rapporte la délibération suivante :

2017 – 01 Z.A.C MARTELLY
SIGNATURE DE LA CHARTE ECOQUARTIER

Monsieur Philippe WESTRELIN

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC MARTELLY, la Ville de Grasse souhaite inscrire la restructuration urbaine et commerciale de ce secteur dans une démarche de développement durable, et propose la signature de la charte écoquartier en vue d'une labellisation nationale.

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Martelly a été créée par délibération n° 2012-58 en date du 29 mars 2012 avec pour objet la reconfiguration de l'entrée de ville, conformément aux engagements pris lors de la signature de la convention avec l'ANRU afin de favoriser l'attractivité du centre historique.

Cet ensemble s'inscrit pleinement dans la démarche de renouvellement urbain engagée par la Ville de Grasse, notamment sur le centre historique, où elle porte l'ambition de mutation urbaine, de redynamisation économique et de développement durable.

A ce titre, la mise en œuvre de la ZAC Martelly a posé les fondements d'un projet ambitieux et novateur à l'échelle du centre-ville, particulièrement dans ses objectifs de développement durable, de recherche des équilibres socio-économiques tout en s'intégrant à la proximité du centre historique et des autres quartiers/hameaux de Grasse. Les ateliers publics et les comités techniques, qui se sont déroulés durant l'année 2016, ont aussi permis de prendre en considération les attentes des habitants et des commerçants sur ces objectifs, afin de finaliser une programmation cohérente et équilibrée pour ce secteur.

Par ailleurs, les démarches en cours à l'échelle de la ville de Grasse (Agenda 21, PLU,...) et le partenariat inter collectivités du Plan Climat Ouest 06, confortent l'intérêt des projets d'aménagement durables.

C'est pourquoi, il est proposé que la commune de Grasse s'engage dans la démarche nationale « écoquartier » mettant en valeur la restructuration et l'aménagement du secteur Martelly.

Le label national a été officiellement lancé le 14 décembre 2012 et mis en application par l'Etat en 2013. La démarche de labellisation vient d'être modifiée en 2016 puisqu'elle comporte dorénavant quatre étapes correspondant aux différents stades du projet :

- Etape 1 : l'écoquartier en projet
- Etape 2 : l'écoquartier en chantier
- Etape 3 : l'écoquartier livré
- Etape 4 : l'écoquartier confirmé

Cette charte des écoquartiers détaille :

- Les grands principes des écoquartiers
- Les textes fondateurs de l'urbanisme et de l'aménagement durable dans le cadre desquels s'inscrit la démarche du label écoquartier
- Les 20 engagements que les collectivités acceptent de suivre dans leurs projets d'écoquartier, regroupés autour de quatre grands thèmes :
 - o Démarche et processus : faire du projet autrement ;
 - o Cadre de vie et usages : améliorer le quotidien ;
 - o Développement territorial : dynamiser le territoire ;
 - o Préservation des ressources et adaptation au changement climatique : répondre à l'urgence climatique et environnementale.
- Les grandes étapes de la démarche du label écoquartier.

Outre son engagement dans la démarche de labellisation, la commune de Grasse aura également accès au réseau signataire, aux événements organisés, aux ressources documentaires du ministère du Logement et de l'Habitat durable et collaborera aux échanges et partages d'expériences.

La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 5 janvier 2017,

La commission équipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 5 janvier 2017,

La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 5 janvier 2017,

La commission qualité de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 5 janvier 2017,

Je vous demande de bien vouloir adhérer aux principes du processus de labellisation dans ses différentes étapes de mise en œuvre, approuver la charte écoquartier à passer entre la ville de Grasse et l'Etat permettant de lancer le processus de labellisation de la ZAC Martelly, acter la candidature de la ZAC Martelly au label national « écoquartier » et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte écoquartier entre la ville de Grasse et l'Etat, dont un exemplaire restera joint au dossier et tous les documents ou actes relatifs à l'obtention du label national « écoquartier ».

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN s'abstiennent.

ZAC MARTELLY
Ecoquartier

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

On nous a présenté en commission, le 5 janvier, un power point avec des montages photographiques de cet Ecoquartier.

Malgré toutes les illusions que peuvent donner des montages photographiques, cette présentation nous a encore un peu plus convaincu que ce projet de ZAC doit être abandonné.

Ce n'est pas parce que l'on peint en vert foncé, vert clair ou vert Véronèse un mauvais projet, qu'il devient meilleur.

Cette labellisation "Ecoquartier" de la ZAC Martelly, c'est 10 musiciens de plus ajoutés à l'orchestre du "Titanic".

**2017 – 02 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'Etat a versé sur les comptes de la ville de Grasse un fonds d'amorçage pour les élèves des écoles Jeanne d'Arc et Sainte Marthe, à reverser à l'OGEC Fénelon, gestionnaire de ces deux écoles privées sous contrat. Cette troisième décision budgétaire modificative sur l'exercice 2016 consiste uniquement à inscrire les crédits correspondants en recettes et dépenses.

En conséquence, nous vous proposons la décision budgétaire modificative suivante :

EXPLOITATION	Chapitre	Libellés	Montants
RECETTES	74	74718 Participations de l'Etat	35 000 €
DEPENSES	014	7489 Reversement sur participation	35 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter la Décision Budgétaire Modificative n° 3 du Budget principal, par chapitre telle qu'elle vous a été proposée.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL
DBM 3

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Nous n'avons pas voté le Budget Principal qui est l'acte majeur des choix politiques de gestion et, en toute cohérence, nous ne votons pas les Décisions Budgétaires Modificatives relatives à ce Budget.

Cette Décision Budgétaire Modificative porte exclusivement sur le reversement de fonds de l'Etat à l'OGEC Fénelon, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, pour les écoles Jeanne d'Arc et Sainte Marthe.

Compte tenu que c'est l'objet unique de cette DBM, nous voterons positivement.

Madame Catherine BUTTY

Le présent rapport a pour objet d'attester en Conseil municipal la non infraction aux législations et réglementations sanitaires pour le dossier de classement en Station de Tourisme. Comme vous le savez, le décret de classement de la commune de Grasse devient caduc au 1^{er} janvier 2018. La Ville de Grasse est en train de finaliser son dossier de demande de classement auprès de la Préfecture.

La Ville de Grasse et l'Office du Tourisme ont déjà obtenu :

- Le label « Qualité Tourisme » le 27 septembre 2016 pour l'Office de Tourisme,
- Le classement en catégorie I par arrêté du Préfet n°2016/1015 le 21 décembre 2016 pour une durée de cinq ans pour l'Office de Tourisme,
- La dénomination « Commune Touristique » par arrêté du Préfet le 28 décembre 2016 pour la Ville de Grasse pour une durée de cinq ans.

Dans le dossier de demande de « Station de Tourisme », il est demandé que la Commune atteste de l'absence d'infraction sanitaire aux législations et réglementations sanitaires du fait de la Commune durant les trois années qui précèdent l'année de demande du classement.

Considérant les rapports sur la conformité des stations d'épuration de Grasse émis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en qualité de Police de l'Eau pour l'Etat,

Considérant l'attestation de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur qui précise qu'il n'y a pas d'infraction aux législations et réglementations sanitaires ces trois dernières années du fait de la Commune,

Considérant qu'une fois le dossier communal de Station de Tourisme déposé en Préfecture, les services de la DDTM, de la DREAL et de l'ARS seront sollicités par les services préfectoraux pour vérifier ces absences d'infraction.

La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 5 janvier 2017,

La commission équipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 5 janvier 2017,

La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 5 janvier 2017,

La commission qualité de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 5 janvier 2017,

Je vous demande de bien vouloir attester de l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la Commune durant les trois dernières années.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe MOREL

La ville de Grasse a décidé par arrêté du Maire en date du 5 septembre 2016 de modifier son Plan Local d'Urbanisme notamment pour permettre la réalisation des principes d'aménagement déterminés par l'étude urbaine du secteur de Martelly.

Madame Marie-Claude CHAMBOREDON, nommée par le Président du tribunal Administratif, a été chargée de conduire l'enquête publique sur le projet de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête s'est déroulée du 29 septembre au 28 octobre 2016.

La modification N°12 du PLU a pour objet de modifier dans le règlement :

- Les dispositions réglementaires de la zone urbaine à plan masse UApm1, permettant d'encadrer les futures constructions réalisées dans le cadre de la ZAC Martelly.

La modification porte également sur le plan de zonage :

- La modification de la zone à plan masse UApm1 prend en compte les évolutions des gabarits des constructions prévues dans le cadre de la programmation de la ZAC, conformément au plan de composition urbaine envisagé qui a fait l'objet d'une concertation publique dans le cadre de la procédure de ZAC.

Permettez-moi de donner lecture des conclusions du commissaire enquêteur.

Le commissaire rappelle en premier lieu l'objet du projet. Le centre ancien de Grasse, constitué d'appartements vétustes dans lesquels trouve refuge une population en situation de pauvreté et de précarité, perd peu à peu une partie de sa population et de ses commerces. Cette situation est commune, en France, à la grande majorité des villes de cette taille. Joutant ce centre ancien, l'entrée Est de la ville est peu attractif architecturalement et commercialement : parkings, station-essence, Monoprix vieillot...etc.

Afin de relancer ce quartier et au-delà l'ensemble de la ville, la création d'un pôle dynamique sur l'est de la ville secteur Martelly (proche du centre ancien) faisant pendant au pôle ouest tourné vers le tourisme (musée Fragonard, commerces, restaurants) a été envisagée et a amené la création d'une ZAC. Après une série de concertations avec la population cette ZAC a été approuvée par le conseil municipal du 29 mars 2012, sur les dires du public et les réponses apportées par le Maître d'Ouvrage.

Les dires des personnes ont porté essentiellement sur le projet et non sur la modification elle-même. D'ailleurs un certain nombre de questions et de problèmes évoqués par les personnes étaient déjà présents à l'enquête publique préalable à la DUP en 2014.

Les réponses données par le Maître d'Ouvrage ont facilité la compréhension du dossier et ont fourni des précisions sur les sujets préoccupants le public.

En ce qui concerne la modification N°12 elle-même :

La disposition architecturale et urbanistique créant une place urbaine ouverte sur le paysage me paraît être un atout pour attirer les visiteurs bénéficiant d'un point de vue intéressant. L'effet « extrémité de ville » est évité et l'insertion du quartier dans la ville favorisée. La proposition d'une liaison verticale rapide entre la place de la Buanderie, le parvis RDC et la rue Gambetta constitue un atout pour la circulation des personnes.

Par ailleurs, la construction du cinéma à la place de l'ancien bâtiment de la station-service plutôt que des logements est une option qui permet à ces logements de ne pas souffrir de problème d'humidité et de bénéficier de plus d'ensoleillement. De plus le commissaire enquêteur indique que la répartition des logements en 3 îlots rend l'impression de « densification de la population » moindre. La création de rues et places urbaines là aussi, renforce le tissu de la ville. Il en est de même pour l'animation du quartier par les dispositions des commerces sur rues. Les liaisons piétonnes des espaces publics du projet avec le centre ancien et les équipements publics en cours de réalisation (Médiathèque) participent à l'animation des pôles culturels à proximité du projet.

Le commissaire conclut que tous ces éléments lui semblent contribuer à une meilleure insertion du quartier dans la ville, à la circulation plus facile des personnes et constituent donc un attrait incitant le public à s'approprier l'ensemble du site entraînant une redynamisation de ce pôle. Les modifications des différentes zones confortent le projet dans la perspective d'une meilleure circulation, d'une mixité du tissu urbain. Aussi, en tant que commissaire enquêteur, j'émet un avis favorable à la modification du PLU portant sur le secteur Martelly de la commune de Grasse.

Toutefois, cet avis ne doit pas laisser de côté les observations et craintes des personnes en ce qui concerne plus précisément le stationnement et la circulation aussi je recommande :

- Une vigilance particulière pour la question du stationnement qui peut s'avérer beaucoup plus compliquée en pratique. De plus, si le choix final de créer 145 logements dont 30 % de logements sociaux est rendu possible dans le cadre de la ZAC, cette option peut créer une densification du site et une tension, en particulier sur les parkings, même si le quota de place par logement est respecté. Une zone n'est dynamique que si les personnes peuvent y venir facilement, autrement un effet inverse à celui attendu peut se produire.
- Une amélioration sensible des autres modes de déplacement afin de rejeter « le tout voiture » surtout pour que les non résidents n'aient pas besoin systématiquement de recourir à ce moyen de locomotion pour aller dans ce quartier.
- D'assurer une liaison efficace entre le pôle Est et le Pôle Ouest pour que les commerces se situant sur le parcours ne soient pas complètement exclus de la redynamisation.

Je vous demande de bien vouloir approuver la modification n° 12 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle vous a été présentée.

Madame Frédérique CATTART

Voir intervention jointe en annexe.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°12 DU PLU

Frédérique CATTART,

Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous- Ensemble et Autrement "

**Enquête publique relative à la modification n°12 du PLU du 29
Septembre au 28 Octobre 2016**

Cette Modification n°12 du PLU appelle plusieurs remarques de notre part.

1. Sur le dossier administratif :

Concernant les différents courriers des réponses des personnes publiques reçues, nous relevons que celle du Sous-préfet a été intégrée le 24 Octobre, soit quatre jours avant la fin de l'enquête publique.

Les personnes venues consulter l'avis du C.E. n'ont donc pas pu avoir connaissance de cette pièce importante émanant du Représentant de l'Etat dans l'arrondissement..

2. Sur les études géotechniques :

Elles sont incomplètes et non finalisées à ce jour

Cette Enquête Publique s'est tenue alors même que des études géotechniques complémentaires ont été requises sur des terrains qui n'avaient pas été expertisés lors des premières études géotechniques.

Il apparaît qu'au jour de l'Enquête les rendus d'expertises n'étaient pas encore faits et les études exigées n'étaient pas toutes commencées.

Qu'en est-il des différentes études finalisées avant travaux ?

Quelles sont les conclusions ?

Quelles sont les préconisations ?

Il y est expliqué que la municipalité, « *par anticipation* », décide que les résultats seront favorables et, à partir de ce postulat, entend faire commencer les travaux au plus tôt.

Il nous semble que les amères expériences que nous avons connues dans les chantiers du Centre ancien doivent nous inciter à plus de prudence et moins de précipitation.

Au document 1, toujours à la page 30, réponse du Maître d'Ouvrage sur les études en cours : « ***L'effondrement de l'immeuble en Centre historique sur Mougins Roquefort, sous maîtrise d'ouvrage SPL, n'est pas dû à un phénomène extérieur comme les sous-sols ou un séisme selon les experts.*** »

Aujourd'hui, où est ce rapport d'expert ?

Notre collègue Damien Voarino qui est administrateur (« Grasse à Tous ») de la SPL Pays de Grasse Développement a fait plusieurs courriers demandant le compte rendu d'enquête.

A ce jour, ne lui ont été communiqués que des extraits de ce document.

3. Les études « Air, Santé et Acoustiques » sont non finalisées à ce jour :

Des études Air, Santé et Acoustiques complémentaires ont été requises et commandées au 1^{er} trimestre 2016.

Elles doivent être transmises à la DREAL avant le démarrage des travaux qui, selon vos annonces, doivent débuter au 1^{er} trimestre 2017.

La présentation des résultats de ces études aurait été pertinente.

4. La « Prévention des Risques Inondations » :

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) prescrit en 2003, n'est toujours pas approuvé à ce jour.

A priori, il ne concernait pas le site Martelly lui-même.

Il apparaît cependant que le Vallon du Rossignol situé en contrebas du site oblige à se prémunir de tous risques.

Il a donc été décidé de construire un bassin de rétention qui devrait suffire à améliorer la situation actuelle.

Pour autant, tout risque n'est pas écarté.

L'existence du PPRI aurait été pertinente.

Ce que souligne également le Commissaire Enquêteur.

5. L'impact de la ZAC Martelly dans la redynamisation du Centre-ville

Pour mémoire :

Dès février 2008, la Ville de Grasse signait une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) qui permettait de définir un programme d'actions et de réalisations, subventionné de manière importante par l'ANRU, visant, pour ce qui est du Centre ancien, à sa rénovation et à sa

redynamisation, afin de lui redonner notamment toute sa légitimité de centre-ville.

La ZAC Martelly est l'un des principaux projets qui devrait s'inscrire dans le cadre de cette convention.

Cette ZAC ne faisait pas partie du contrat ANRU au départ.

Elle n'a été rajoutée que bien plus tard.

De fait, dans le dossier présenté ici à Enquête Publique, il est clairement inscrit que la redynamisation du Centre-ville est le principal objectif de la construction du programme Martelly.

Or, aucun élément, ni en termes d'études prospectives ni d'analyses de marché, ni même en termes de fréquentation, tant des Grassois eux-mêmes que des visiteurs, ne permet de mesurer concrètement l'impact positif que pourrait avoir la ZAC Martelly sur le Centre historique.

L'objectif de redynamisation annoncée n'est rien d'autre, dès lors, qu'un postulat qui nous paraît si ce n'est infondé, en tous cas largement surestimé, alors même que les coûts pour les finances communales et communautaires en ont été très sous évalués.

Voilà quelques remarques de fond que je tenais à faire au nom de notre groupe.

Monsieur Christophe MOREL

Concernant la procédure vous indiquez que Monsieur le sous-préfet a émis un avis qui a été tardivement joint au dossier. Or la DDTM a 3 mois pour émettre son avis. Cet avis a été joint au dossier dès réception soit avant la clôture de l'enquête publique. La procédure a bien été respectée. Concernant les études géotechniques vous avez raison de dire qu'à Grasse nous avons un sol compliqué et c'est pour cela que nous devons agir avec prudence et non pas dans la précipitation. C'est ce que nous faisons car des études ont été menées d'abord en 2008. Les premiers sondages ont été faits au moment de la mise en place de la ZAC, des forages, de nouvelles investigations ont été réalisées récemment au mois d'août dernier, six forages allant de 14 à 25 mètres et d'autres de 20 à 25 mètres. Ces forages ont été réalisés sur des zones accessibles de la ZAC. Par ailleurs, Bouygues, sur l'année 2017, va réaliser de nouvelles investigations, de nouveaux forages. Nous allons veiller à ce que les choses soient réalisées dans les meilleures conditions possibles afin de ne pas mettre en péril la situation de la cité. En matière de géologie il existe toujours des solutions qui sont techniques. L'important c'est de bien suivre ces prescriptions qui vont être données par les investigations. Je suis convaincu qu'il y aura des réponses à apporter sur ce point.

Madame Frédérique CATTART

En effet le courrier du sous-préfet est arrivé le 14 octobre, il a été intégré dans le dossier de l'enquête le 24 octobre. La clôture de l'enquête publique était le 28 octobre.

Monsieur Christophe MOREL

Le courrier est daté du 14 octobre mais nous l'avons reçu le 24 octobre. Tout cela est parfaitement régulier.

Madame Frédérique CATTART

Je reviendrai sur les études, les réponses du Maître d'ouvrage dans l'enquête publique. Il y a eu l'étude de circulation qui a été rendue fin novembre 2016, les études géotechniques en septembre 2016 pour le résultat des 6 forages, en novembre 2016 les deux carottages complémentaires puis l'étude air santé finalisée fin octobre 2016, l'étude acoustique fin novembre 2016. C'est pour cela que je vous demandais ces résultats et pour quelle raison ne les avons-nous toujours pas ?

Monsieur Christophe MOREL

Elles viennent de nous être transmises. La SPL les a reçues hier. Elles seront transmises à la DREAL avant la fin du mois de janvier.

Madame Frédérique CATTART

Pourrons-nous en avoir aussi un exemplaire ?

Monsieur le Maire

Monsieur VOARINO l'a reçu en début de séance.

Madame Frédérique CATTART

Toutes les études ?

Monsieur le Maire

Je vous les enverrai personnellement. Madame CATTART vous vous demandez pourquoi la ZAC Martelly n'est pas dans le dossier de l'ANRU. La question de ce périmètre et ce dossier de Martelly à l'intérieur de l'ANRU a toujours existé depuis 2008 dans cette ZAC à la fois le périmètre du centre historique incluant la question de Martelly et le périmètre de grand centre. Je vous invite à regarder à nouveau le volet économique du dossier de l'ANRU. Ce périmètre fait partie du dossier de l'ANRU. Vous évoquez que ce dossier débute en 2008 et que la ZAC est prononcée en 2012 avant que notre assemblée soit élue. Depuis 2008 le volet économique repose sur Martelly. Entre 2008 et 2012 il y a eu des études pré opérationnelles de programmation pour travailler sur ces questions.

Madame Myriam LAZREUG

En page 30, on parle d'une étude de circulation. Je l'ai demandée et on m'a répondu que c'était la propriété du promoteur et qu'on ne pouvait pas me la communiquer.

Monsieur le Maire

Cette étude de circulation sera transmise dans le cadre du dépôt de permis de construire. Il n'y a pas d'élément qui s'oppose à ce que l'on partage tous les éléments et les pièces constitutives du permis de construire.

Monsieur Damien VOARINO

J'avais préparé une intervention sur la délibération qui a été annulée et je vous en épargne la lecture mais néanmoins Monsieur Paul EUZIERE avait demandé en commission le rapport du commissaire enquêteur de l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 20 octobre sur ce déclassement. Sur ces aménagements, vous avez annoncé la réouverture du parking. Comment cela va-t-il se passer pour les gens qui ont modifié leurs abonnements en fonction de cette fermeture ?

Monsieur le Maire

Je ne l'ai pas précisé car je ne souhaite pas obérer ce qui va se passer dans la régie des parkings qui va se réunir pour déterminer ces choses-là. Je pense que vous devez apprécier qu'on ne décline pas les voiries tant qu'il n'y a pas de travaux engagés qui permettent de confiner les travaux de désamiantage à l'intérieur des bâtiments et d'imposer aux entreprises de ne pas prendre des zones de confort et de chantier et qu'on puisse conserver la circulation sur les voiries. Si on peut ré-ouvrir le stationnement pour travailler en temps masqué sur les questions de désamiantage, ce sera bien pour les clients et je ne parle pas des abonnés car il y a eu des modifications. Nous avons essayé avec la régie des parkings de trouver des solutions qui permettent de répondre aux demandes de nos concitoyens. C'est à eux que nous pensons et la question sur les abonnements n'est pas remise en cause. Ce n'est pas parce qu'on ré-ouvre qu'on va modifier la politique de stationnement mais se réunir sous huitaine pour débattre de cette question avec l'ensemble des personnes qui siègent à la régie des parkings est obligatoire. La loi du 9 décembre dernier me permet de prendre cette décision et nous pouvons évoquer le déclassement au mois de février prochain et laisser ouvert le parking. Je pense que personne ne me reprochera ce choix car cette décision va dans le sens qu'attendaient les grasseois.

Je n'ai pas souvenir que Monsieur EUZIERE en commission ait demandé qu'on lui fournisse les éléments de l'enquête publique.

Je demande à Monsieur LEHEMBRE de me préparer une correspondance afin de vous les transmettre.

Monsieur Paul EUZIERE

Moi je n'ai pas le souvenir que vous ayez été en commission.

Monsieur le Maire

C'est exact mais on me rapporte le compte-rendu des commissions.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai demandé au secrétariat général par mail.

Monsieur le Maire

Donc pas en commission.

Monsieur Paul EUZIERE

Je rectifie : j'ai fait cette demande à la suite de la commission.

Monsieur le Maire

Je demande à ce que les documents vous soient transmis.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Nous voterons contre cette délibération.

ZAC MARTELLY
Approbation de la modification n°12 du PLU

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Frédérique Cattaert et Damien Voarino ont posé toute une série de questions de fond soulevées par cette Modification n°12 du PLU dont l'objet est exclusivement la ZAC Martelly.

Je voudrais y ajouter quelques éléments relatifs à l'historique de ce projet de ZAC et à son évolution.

Premièrement, la délibération qui nous est présentée affirme dans ses considérants que dès 2008, *"conformément à la convention ANRU en date du 9 avril 2008, la ville de Grasse a souhaité reconfigurer l'entrée de la Ville autour du secteur Martelly afin de favoriser l'attractivité du Centre historique"*.

Ce n'est pas tout à fait exact.

C'est **à la fin 2010**, le 2 décembre, qu'a été présentée une délibération-particulièrement floue- portant sur l'étude d'une éventuelle ZAC dont le périmètre n'avait d'ailleurs rien de commun avec l'actuel (délibération 2010-207).

A cette occasion, je suis intervenu et j'ai souligné plusieurs points que je crois utile de rappeler

«...La création – que mentionne la délibération – d'un « quartier à vocation urbaine (!) et commerciale » ne peut s'effectuer ex nihilo.

On ne décrète pas administrativement la création de commerces ni l'établissement d'enseignes nationales, sauf dans une économie dirigée.

Or, ce que montre n'importe quelle étude de marché avant toute implantation, c'est que, du fait d'ailleurs de choix municipaux d'aménagements commerciaux qui ont été les vôtres, les zones commerciales grassoises se situent désormais grosso modo entre les Quatre Chemins et l'entrée de Mouans-Sartoux.

*A partir de là, **est-il bien opportun de s'engager dans un processus lourd de ZAC dans tout le secteur Martelly et l'Avenue du 11 Novembre ?***

Nous ne le pensons pas.

Outre la lourdeur et la complexité du processus ZAC, il y a tous les risques en matière de contentieux juridiques avec des recours pour excès de pouvoir (...) ».

Ce projet de ZAC tel qu'il a été concrétisé ne faisait pas partie du projet ANRU signé en avril 2008, pas plus d'ailleurs que le projet de Médiathèque au Rouachier qui a d'abord été ébauché comme une Grande Bibliothèque (en novembre 2008), puis devant être complété par un Centre social -qui s'est perdu en route- pour devenir enfin "la Grande Médiathèque" qui a été inscrit à l'avenant de sortie de l'ANRU le 20 février 2014.

Premier point, cette ZAC ne faisait pas partie du Projet ANRU signé en 2008- qui mentionnait la volonté de "*restructurer l'espace pour lui redonner une vocation d'entrée de ville (...) en lui redonnant une cohérence architecturale en lien avec le Secteur sauvegardé*".

A regarder les projets qui nous sont présentés, on peut se demander où est la "*cohérence architecturale*" avec le patrimoine médiéval provençal exceptionnel que recèle notre Centre ville.

Cette ZAC en tant que telle n'était pas prévue.

Deuxième point, l'actuel projet qui fait donc l'objet de cette Modification n°12 du PLU,

Ce qui nous est aujourd'hui présenté ne correspond plus au projet de ZAC initial.

Le projet a été sinon totalement bouleversé, en tous cas profondément chamboulé.

Monsieur le Maire

C'est bien dommage.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous ne vous étonnez pas quand même. Nous sommes cohérents avec nous-même.

Monsieur le Maire

Vous êtes cohérents avec vous-même et dans une certaine vision des choses. Vous condamniez à l'époque le fait que la ville se développe à l'extérieur de la ville et en déplorant qu'il n'y ait pas un développement dans le cœur de ville. Vous étiez dans cette démarche que je comprends car je défends un développement de notre centre historique qui en a bien besoin.

Monsieur Paul EUZIERE

Moi aussi et depuis fort longtemps.

Monsieur le Maire

Surement depuis plus longtemps que moi puisque vous êtes plus âgé que moi.

Monsieur Paul EUZIERE

Je trouve qu'aujourd'hui cela ne correspond pas à ce qu'a besoin notre centre-ville et que c'est dangereux financièrement.

Monsieur le Maire

Je pense que les grasseois vous répondront massivement qu'ils attendent une offre commerciale plus importante. Ils souhaitent une offre nouvelle et qualitative. Vous évoquez le cinéma de 6 salles et de ses 1 020 places, je pense ne pas me tromper quand on voit ce qui se passe au cinéma du jeu de Ballon et demandons-nous si cela répond à une attente en terme de programmation, de rythme de fréquentation, de stationnement et d'offre générale à l'attente de nos concitoyens. Je ne le pense pas et je pense à une offre commerciale comme Cap Cinéma à Polygone Riviera qui a un taux d'occupation de 18 %. Je pense qu'à Grasse nos concitoyens sont dans une attente d'offre de cinéma nouvelle et différente que ce qu'il y a sur le jeu de Ballon.

Monsieur Paul EUZIERE

Pour moi, 18 % d'occupation ne me satisfont pas.

Monsieur le Maire

Je ne dis pas que cela me satisfait mais c'est au-dessus de la moyenne nationale qui est fixée à 14 %. Je pense que cette offre nouvelle est attendue par nos concitoyens. Vous contestez qu'aujourd'hui on voit une brasserie en belvédère au-dessus de cela.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous voulez me faire dire ce que je ne dis pas. J'ai dit que c'est une évolution du projet qui n'était pas prévue initialement et je dis que le projet est pharaonique.

Monsieur le Maire

Oui je revendique le fait que sur ce projet il doit y avoir de la restauration, des établissements de nuit, des pubs, des bars et je m'engage à dire que le preneur à bail s'engagera à servir le dernier plat à 23h00, heure à laquelle les dernières séances de cinéma se termineront. Au-delà de ces questions, dans le projet de l'ANRU il a été évoqué dès le départ ce projet de dynamisation autour de monoprix. Ce volet économique de l'ANRU a été développé autour de monoprix, même si la ZAC n'était pas constituée entre 2008 et 2012.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous avez annoncé en début de séance des informations importantes et notamment une qui indique que le parking Martelly, qui devait initialement être rasé en janvier, ne sera pas détruit avant 6 mois. C'est très positif. Avez-vous une date précise lorsque vous avancez 6 mois ? Avez-vous un mois précis car c'est un chantier de grande ampleur et cela ne s'improvise pas ? Lorsqu'on lance la destruction d'un parking comme celui-là l'entreprise est commandée longtemps à l'avance. Pouvez-vous nous indiquer le mois de la démolition ?

Monsieur le Maire

Je suis content que vous trouviez que c'est une excellente nouvelle. Vous évoquiez que les parkings allaient être détruits en janvier.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est ce qui avait été annoncé.

Monsieur le Maire

Non, c'est ce que vous avez annoncé dans un tract pitoyable.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Un tract qui ne faisait que reprendre ce qui était écrit dans la régie des parkings et sans rien modifier. Ce qui était pitoyable c'était ce document et c'était le vôtre. Je vous demande juste la date de la démolition.

Monsieur le Maire

La fermeture était pour procéder au désamiantage et pour les déclassements de voirie. C'est vous qui avez fait passer un tract avec un bulldozer et je pense que les commerçants vous sont reconnaissants de cette communication très positive qui contribue à faire venir des gens.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je comprends que vous ne soyez pas content quand je dis ce que vous faites. Le problème c'est que moi je dis et vous vous faites. Ce qui est critiquable c'est ce que vous faites et pas ce que je dis. Alors il est démoli quand ce parking ?

Monsieur le Maire

Je suis heureux que vous vous réjouissiez qu'il ne soit pas fermé et que les voiries ne soient pas déclassées pour le moment. Pour le rouvrir nous devons travailler avec la régie des parkings.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dont nous sommes écartés volontairement.

Monsieur le Maire

Ce travail va être mené car nous voulons améliorer les choses et impacter le moins possible le quotidien dans ces périodes de travaux. Pour répondre à votre question, nous n'avions pas prévu de détruire ce parking en janvier 2017 et les travaux, qui devaient commencer, étaient des travaux de désamiantage prévus sur la partie du garage Rolland et sur la partie du parking Martelly. J'ai souhaité contraindre ces entreprises pour qu'elles le fassent sans impacter la situation du stationnement et de la circulation. Nous avons cette possibilité, comme je l'ai annoncé au début du conseil, grâce à cette nouvelle législation qui nous permet de constater en février ces questions sans préalablement avoir à faire ce qui était prévu. Nous reviendrons vers vous, vers les grassois pour expliquer le phasage des travaux. Nous allons attendre les purges de recours du permis de construire. Je n'ai pas la date exacte mais à partir du 1^{er} février, c'est la partie désamiantage qui va débiter.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donc nous avons au moins 6 mois ce qui nous amène au 1^{er} juin. Vous nous avez indiqué également 200 places de parking supplémentaires. Au départ on indique qu'à Martelly il y a 560 places et que suite à la réalisation du projet on passe à 720 places. On met en avant une augmentation de 120 places. A mon sens cela ne couvre pas les besoins mais c'est un autre sujet. Ce qui est certain c'est qu'il y a une augmentation de 120 places plus 200 places. Est-ce que cela veut dire qu'on va passer à 920 places ?

Monsieur le Maire

Oui, nous passons de 720 places à 920 places. C'est la demande que j'ai formulée auprès du promoteur et de Bouygues Immobilier et qui a été validée. Cela va nous permettre d'avoir un développement confortable dans les décennies à venir. Vous devriez vous réjouir car vous aviez un sentiment d'inquiétude.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est un sentiment d'inquiétude que vous avez bien écouté car suite à tout ce que j'ai pu dire, écrire et faire vous avez demandé au promoteur de majorer de 200 places et je vous félicite de m'avoir écouté. Vous faites bien d'écouter l'opposition car vous vous êtes bien rendu compte que votre projet ne tenait pas la route et vous avez récupéré 200 places sur notre conseil, et je vous en félicite.

Monsieur le Maire

Je sais que vous avez un égo gigantesque mais nous avons écouté chacun des grassois, des commerçants, des acteurs de la ville et qui exprimaient cette inquiétude qu'il n'y ait pas suffisamment de parking. J'ai beaucoup travaillé avec le Club des Entrepreneurs, Monsieur Henry ALUNNI, Monsieur Jacques PAIN, Monsieur Victor MARCUS, Monsieur Jean FLORES, Monsieur Jacques CHIBOIS et ils ont fait ressortir qu'il fallait solliciter le promoteur afin que des places de parking complémentaires puissent être apportées et je suis heureux de partager cette information avec vous. Ces 200 places supplémentaires nous semblent être une démarche importante en terme de calendrier et de proposition pour accueillir les futures clientèles pour le cinéma, les commerces et l'habitat que nous allons densifier dans ce site avec 160 logements qui vont être créés.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dans la délibération et sur la même page nous avons deux informations contradictoires. Il est indiqué 160 et 145 logements. Est-ce que seront construits 145 ou 160 logements ?

Monsieur le Maire

160 logements comme évoqué avec vous.

Monsieur Christophe MOREL

Il y a eu une évolution du programme, nous sommes passés de 145 à 160 logements.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je suis étonné de lire 2 500 à 3 000 m² d'hôtel 3 étoiles. C'est 2 500 ou 3 000 ? Il y a bien un permis de construire ?

Monsieur Christophe MOREL

Non le permis de construire n'est pas encore déposé. C'est une programmation, un projet.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dans la note de présentation du secteur Martelly il est écrit : « Suite à la suspension du projet de funiculaire entre la gare et le centre-historique, un nouveau projet de liaison entre le quartier de la gare et le centre-ville est en cours de réflexion par la CAPG et la ville de Grasse ». Je souhaite revenir sur le choix des mots au début de votre mandat. Vous preniez beaucoup de précautions oratoires par rapport à ce mot de suspension puisqu'il y avait une pénalité effective si nous utilisions le mot « annuler ». Trois ans après nous pouvons utiliser le terme annuler sans prendre le risque de nous voir opposer une quelconque pénalité ou est-ce que c'est toujours suspendu ?

Monsieur le Maire

Il faut juste que l'on ait démarré notre projet de transport commun en site propre avant le mois de septembre 2019 afin de conserver le taux de versement transport sur notre territoire. Vous aviez voulu faire croire aux électeurs que s'ils votaient pour moi ce ne serait pas une suspension mais une reprise du funiculaire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Non j'ai ironisé sur le fait qu'un mois avant les élections on suspende un projet que vous avez porté à bout de bras pendant des années en nous expliquant que c'était ce qu'il fallait faire. Est-ce qu'aujourd'hui on est bien d'accord sur le fait que le funiculaire est arrêté et peut-on utiliser le mot « arrêter » ?

Monsieur le Maire

Il est suspendu. Il y a eu une petite note de la communauté d'agglomération pour 3 TCSP.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dites-moi si c'est suspendu ou arrêté et ne me parlez pas de l'agglomération.

Monsieur le Maire

Je vous ai répondu. C'est suspendu.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donc le funiculaire n'est pas arrêté.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI vous êtes le seul dans cette assemblée qui se comporte de cette manière et ce n'est pas très respectueux de nos travaux. Je vais vous répondre sur les questions du TCSP. Une délibération a été partagée à la communauté d'agglomération en 2015 pour le vote sur notre territoire de trois TCSP. Je pense qu'il serait important que vous puissiez aller à la commission des placements de notre communauté d'agglomération.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'y vais, Monsieur VIAUD, mais le problème c'est que nous ne parlons jamais de ce TCSP et c'est la suite de ma question, un nouveau projet de liaison entre le quartier....

Monsieur le Maire

Je peux continuer Monsieur CASSARINI ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors répondez à la question posée.

Monsieur le Maire

La délibération de la communauté d'agglomération en 2015 prévoyait 3 TCSP. Cela a été évoqué en commission et je vous en rappellerai les procès-verbaux.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je n'en ai pas besoin, j'y vais.

Monsieur le Maire

Un TCSP entre la gare et le centre historique.

Un TCSP entre l'ouest de Grasse et le Tignet.

Un TCSP entre la gare et Mouans-Sartoux via la route départementale.

Je n'ai pas souhaité aller plus loin dans le projet du funiculaire, vous connaissez les raisons de sa suspension. Il ne faut pas feindre de ne pas connaître les choses. Vous êtes intelligent, vous comprenez pourquoi j'ai employé ces termes, vous comprenez l'environnement dans lequel nous nous trouvons et nous nous y trouvons toujours et j'ai pris mes responsabilités. Je n'ai pas fait cela dans une démarche électorale contrairement à vous. J'ai voulu construire avec les acteurs de la communauté d'agglomération trois volets de transport en commun en site propre. D'ailleurs nous avançons sur les questions de voies dédiées pour la question des bus sur les routes départementales entre la Marigarde, le Moulin de Brun...

Monsieur Stéphane CASSARINI

D'accord, mais rien en direction du centre-historique.

Monsieur le Maire

Absolument et nous devons examiner la question entre la gare et le centre-historique que ce soit pour des questions de liaison d'autobus, d'escaliers mécaniques... Ce sera expliqué en commission où vous siégez.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le problème c'est que cela fait trois ans qu'on le demande et qu'il n'y a toujours rien. Le funiculaire est suspendu et on ne sait toujours pas quand il sera annulé.

Monsieur le Maire

Ce qui est sûr c'est que ce que vous aviez prédit ne s'est pas passé.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est une question de temps car ce n'est toujours pas annulé. Qu'attendez-vous pour annuler le projet ?

Monsieur le Maire

Pour l'instant je l'ai suspendu complètement.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Un nouveau projet de liaison entre la gare et le centre-ville est en cours de réflexion. C'est faux puisqu'à la commission où je siège régulièrement et je pose la question, ce sujet n'est jamais abordé parce qu'il n'y a aucune réflexion sur ce sujet.

Monsieur le Maire

C'est faux.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors vous relirez les comptes rendus de ces commissions et vous verrez que le sujet n'est jamais abordé.

Monsieur le Maire

Je vais donner la parole à Monsieur Gilles RONDONI qui souhaite répondre.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Heureusement qu'il est là Monsieur RONDONI pour animer cette commission avec le plan vélo. Cela meuble 90 % de la commission.

Monsieur Gilles RONDONI

C'est un sujet, si vous êtes honnête, qui a été abordé au début, priorité oblige et suspension oblige. D'autres sujets sont venus en ligne de compte et vous le savez. En revanche le Président DELOMEZ, qui s'occupe de cette commission, prévoit d'en reparler très bientôt et vous le savez car cela a été abordé lors d'une des dernières commissions.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il prévoit d'en reparler. C'est bien ce que je dis, il n'en parle pas mais il prévoit d'en reparler. Dans la note de présentation de Martelly, page 13, il est écrit : « la présence d'un risque de glissement de terrain sur le site Martelly impliquera la nécessité de réaliser des études géotechniques et d'intégrer ces contraintes techniques », des études géotechniques sont en cours, le projet est compatible avec le PPR mouvement de terrain. On nous dit que ces études vont avoir lieu courant 2017. Je me pose deux questions. Avant de démolir un parking comme le

que ces études vont avoir lieu courant 2017. Je me pose deux questions. Avant de démolir un parking comme le parking Martelly qui est quand même une richesse, cela fait trente ans qu'on le paye et les grassois ont enfin fini de le payer, il vaudrait mieux être sûr de notre coup. Ne devrions-nous pas attendre la fin des études avant de détruire ce parking ? Que se passerait-il si les études indiquaient qu'on ne pouvait pas reconstruire ? Evidemment c'est le pire des cas, mais on ne peut pas ne pas l'évoquer. Suite à ces études il y aura des conclusions, vous l'avez dit, Monsieur MOREL, on peut construire partout, c'est juste une question technique. Mais en fonction de la technique utilisée le coût de construction sera plus ou moins élevé. Qui supportera le coût d'intégration de ces contraintes techniques qui seront préconisées dans les rapports à venir ? Est-ce que la sagesse n'indique pas qu'on devrait attendre les conclusions de ces études et qui prendra en charge le surcoût, si surcoût il y a ?

Monsieur Christophe MOREL

La réponse est très claire. Ce sera Bouygues qui prendra en charge tous les surcoûts éventuels. Ce que je comprends c'est que vous, ce que vous souhaitez, c'est ne rien faire. Vous nous dites qu'on va trop vite. Bouygues procédera aux travaux aux coûts qui seront fixés. Nous n'allons pas retarder les choses en attendant ces études. Qu'il puisse y avoir des craintes sur un projet important, c'est légitime mais face à des difficultés il y a des solutions techniques. Après c'est une question financière et il faut caler et border les choses. La facilité, ce serait de ne rien faire. Ce n'est pas notre choix. Si on s'engage dans ce projet c'est pour réussir et pour que ce soit un succès.

Monsieur le Maire

Nous formaliserons par écrit que des incidences sur les surcoûts au niveau des études de sol seront à la charge de Bouygues.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je n'apprécie guère Monsieur MOREL que vous me fassiez tenir des propos que je n'ai pas tenus. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait rien faire. Toujours dans la note de présentation, page 33, je cite : « il est exigé deux places de stationnement par logement pour les constructions à usage d'habitation. Le pétitionnaire mis dans l'impossibilité (impossibilité à démontrer) de respecter les normes de stationnement, peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même, soit de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération, soit de l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement répondant aux mêmes conditions. Aujourd'hui il y a 160 logements ce qui fait 320 places et puisque Bouygues se refuse de construire les deux places exigibles, a-t-il démontré l'impossibilité qu'il y avait à les construire ? Si oui, quels sont ses arguments et si non a-t-il obtenu une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération ?

Monsieur le Maire

Je vais donner la parole à Monsieur MOREL pour qu'il vous réponde mais je pense que vous pourriez vous limiter à une intervention. Vous posez des questions car vous ne préparez pas les choses en commission comme tout le monde le fait autour de cette table.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'ai préparé mon intervention.

Monsieur le Maire

Un travail de commission, un travail de groupe et de discipline veut qu'on prépare les choses et pas qu'on vienne dans notre assemblée....

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous répondez à la question ou vous faites du « bla bla ».

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, s'il vous plaît...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je sais, cela fait trois ans que vous le dites. Répondez à la question, c'est tout ce qu'on vous demande.

Monsieur le Maire

On vous répondra par écrit.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Monsieur VIAUD, vous répondez oralement à la question.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, vous êtes hors règlement intérieur.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est parce que vous ne savez pas répondre Monsieur VIAUD.

Monsieur le Maire

Je répondrai et je le donnerai à la presse.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Répondez à la question posée.

Monsieur Christophe MOREL

Monsieur CASSARINI vous êtes impoli, cessez tout de suite.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous voulez que je vous donne des leçons de politesse Monsieur. C'est une plaisanterie, répondez à la question posée.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI, vous avez la parole.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Merci.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Cela sort d'où de ne pas répondre aux questions.

Monsieur le Maire

Cela suffit.

Monsieur Stéphane CASSARINI

8 % des gens ont voté pour moi et attendent que vous répondiez aux questions.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI, vous avez la parole.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Merci...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous êtes là pour répondre à la question et je comprends que ma question vous ennuie.

Monsieur le Maire

Elle ne m'ennuie pas du tout. Je voudrais que vous soyez respectueux de notre assemblée.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Respectez le Conseiller Municipal que je suis.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI ne continuez pas comme cela ou je vous fais expulser. Votre comportement exaspère tout le monde.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous voulez me faire expulser car vous ne voulez pas répondre à mes questions. C'est inacceptable.

Monsieur le Maire

Tout le monde est discipliné.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Tout le monde est là pour débattre. Alors j'attends que vous répondiez aux questions. Je respecte cette assemblée et c'est vous qui ne la respectez pas car vous ne répondez pas aux questions.

Monsieur le Maire

Tout le monde prépare ses questions orales. Je vais vous rappeler le règlement intérieur.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le règlement intérieur et la Loi

Monsieur le Maire

Ça suffit.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est quoi cette petite crise. Vous vous croyez avec vos enfants. Vous plaisantez. Monsieur VIAUD, vous êtes là pour répondre.

Monsieur le Maire

Quel triste spectacle. Monsieur DEGIOANNI posez la question et je reviendrai après sur Monsieur CASSARINI. Je vous laisse vous calmer.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Mais je suis calme.

Monsieur le Maire

Ça suffit. Monsieur CASSARINI je vais vous laisser vous calmer, reprendre vos esprits.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je me fais traiter de bouffon par un de vos conseillers. Reprenez votre équipe Monsieur VIAUD.

Monsieur le Maire

Je répondrai à Monsieur CASSARINI quand il sera calmé et respectueux.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je dois vous dire Monsieur CASSARINI que si j'étais Maire, il y a longtemps que je vous aurais fait expulser.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Oui mais vous n'êtes pas Maire.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, vous ne prenez pas la parole de cette manière.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Appréciez que le Maire vous laisse parler et surtout lorsque vous lui parlez de manière totalement déplacée.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est la Loi.

C'est la Loi.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI vous arrêtez. Vous ne répondez pas à Monsieur DEGIOANNI, vous devez respecter la police de l'assemblée.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je souhaitais la parole. En dernier tant je supputais que les débats allaient être à ce niveau. C'est un niveau lamentable, déplorable et je voudrais dire à cette occasion à quel point je félicite le Président EUZIERE et son groupe qui depuis 40 ans est dans une opposition ferme, décidée, claire et respectueuse. Je pense qu'on peut être dans l'opposition ...

Monsieur Stéphane CASSARINI

On me traite de bouffon.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous traitez les gens de bouffon par votre comportement et il est normal que vous le preniez en retour.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je n'ai jamais traité personne de bouffon.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

En tout état de cause, nous pensons dans notre groupe, qu'il est difficile de faire avancer les choses et ce débat d'aujourd'hui le démontre bien. La France est ingouvernable disait quelqu'un, Grasse l'est un peu à mon sens également et je vois à quel point les débats s'enlisent dans des considérations juridiques et qui sont importantes. Je vois Monsieur EUZIERE remettre en cause un certain nombre de délibérations et souvent avec succès. Au-delà de ces problèmes les gens attendent que leur vie quotidienne change. L'équivalent de ce que nous vivons à Grasse se retrouve dans des villes de même taille et lorsque l'on sillonne la France, qu'on sort du Tignet et de Grasse, on voit la même chose qu'à Grasse, des commerces en déshérence, des centres villes à l'aspect pitoyable, des populations paupérisées. Cela devrait nous interpeller. Ceci est dû, et nous sommes les seuls à le dire, à l'immigration qui a envahi notre pays depuis des décennies. On vient d'annoncer les chiffres pour 2016, 227 000 régularisations, nous ne parlons pas des sans-papiers et des immigrés illégaux et encore moins de reconduite à la frontière. Nous avons battu tous les records cette année. Retenez bien ces chiffres 200 000 entrées d'immigrés légalement depuis 40 ans et depuis que Monsieur CHIRAC....

Monsieur Stéphane CASSARINI

On n'est pas un peu hors sujet.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Et Monsieur Giscard d'ESTAING ont signé le regroupement familial. Je vous invite à lire autre chose que Nice-Matin, pardon pour Nice-Matin, mais je pense que lorsque l'on fait 4 pages sur le tiercé du jour, on consacre moins de pages aux problèmes de la France et aux problèmes locaux. Il y a d'autres journaux sur le marché que Nice-Matin et cela permet d'ouvrir l'esprit. Le Monde, Libération, le Figaro sont d'excellents quotidiens qui permettent de voir à quel point la France a changé, les centres villes ont changé. Le projet que vous faites Monsieur VIAUD, auquel vous êtes attaché, ce que nous comprenons, car en général un Maire a envie que son nom soit attaché à une évolution en profondeur de la ville qu'il dirige, nous pensons que ce projet n'est pas bon.

Nous voterons contre cette délibération. Nous pensons que cela va créer une concentration sécurisée de commerces, d'activités où l'on va voir des gens venir en voiture, se garer dans les nouveaux parkings, aller peut-être au cinéma, ce dont nous doutons, puis dans la brasserie de Monsieur CHIBOIS, pardon pour Monsieur CHIBOIS mais je pense qu'il sera présent dans ce projet. Ils vont reprendre leur voiture par l'ascenseur sécurisé. Moi je rappelle que sur la place aux Aires, il y a des dizaines de restaurants qui ont du mal à marcher, des dizaines de commerces en grande difficulté et l'idée à notre sens c'est plutôt de favoriser la recirculation dans le centre-ville. Reformater l'entrée de ville c'est une très bonne idée mais attention cela va faire un centre légèrement décentré du centre-ville et qui va peut-être entraîner des conséquences plus graves que ce que nous connaissons maintenant. Peut-être que le remède sera pire que le mal et créer 146 logements à cet endroit alors qu'il y a plus de 146 logements vides peut-être même simplement sur la place aux Aires et des milliers dans le centre-ville de Grasse. Je ne vous mets pas en cause car je vous le répète et je le répète à Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG et à Monsieur de FONTMICHEL que vous représentez, que c'est certainement Monsieur de FONTMICHEL qui est à l'origine des problèmes que nous connaissons dans le centre-ville parce qu'il y a 25 ans, il fallait traiter ce centre-ville totalement différemment de ce qu'on a fait. Aujourd'hui les solutions sont délicates à mettre en œuvre. Ce projet nous sommes contre. Il va embellir le quartier mais je tiens à rappeler qu'il y avait un jardin belvédère sur le parking Martelly qui est fermé depuis 25 ans pour cause de trafic de drogue, d'incivilité, d'insécurité. Le problème ne sera pas réglé tant qu'on ne règlera pas ce problème de fond. Le problème de fond de la France, de Grasse c'est que nous sommes en train de disparaître et que si lorsque nous disons cela nous sommes traînés en dérision ou si on nous considère comme raciste ou fasciste la solution n'arrivera jamais. Il suffit d'acheter quelques livres. Monsieur DEVILLIERS a sorti un livre récemment « Est-ce que les cloches sonneront encore demain ? ». Je vous invite à le lire, il est glaçant, il donne des frissons, il décrit la France actuelle et la France de demain. Si rien n'est fait, nous perdrons des pans entiers de nos commerces, de notre liberté et de notre souveraineté au profit du communautarisme qui se développe à la vitesse « grand V ». J'invite les gens à lire le Figaro magazine de vendredi dernier, c'est révélateur de ce qu'est la France aujourd'hui. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre, tout en soutenant l'idée qu'il faut des projets pour la ville.

Monsieur le Maire

Je ne partage pas vos propos. Je pense qu'il est grand temps de restructurer ce quartier, celui où la médiathèque prendra sa place. Depuis 1945, le quartier en dessous de la médiathèque n'a pas connu un euro de travaux. Il est pour nous urgent d'aller vers cette volonté de trouver des quartiers sécurisés comme vous l'évoquez, urgent que ces quartiers s'articulent avec le centre-historique et que cela génère, avec les 160 logements qui vont apparaître sur le quartier de Martelly, des jeunes actifs qui vont consommer. C'est pour ces raisons que nous avons travaillé avec chaque membre du club des entrepreneurs pour que nous puissions revoir les questions de stationnement. Aujourd'hui annoncer 200 places de stationnement supplémentaires c'est une bonne nouvelle. L'esthétique de ce garage Renault tout en béton n'est pas la plus belle entrée de ville que nous puissions avoir. Cette porte Est de la ville doit être revue, alors forcément cela crée de la turbulence. C'est important d'avoir ce courage, de dire que nous voulons une ville de Grasse différente. Nous voulons que d'autres personnes viennent s'installer dans la ville et que nous puissions travailler de cette manière pour pouvoir donner de l'offre commerciale, de l'offre de divertissement. Oui, si Jacques CHIBOIS choisit de s'installer, moi je l'accueille les bras ouverts et s'il y a 20 Jacques CHIBOIS qui veulent venir en donnant de la qualité, de l'offre et du haut de gamme pour ce centre-ville, nous serons tous favorables. Plus nous aurons des personnes de qualité qui viendront compléter cette offre et irradier une offre positive avec des amplitudes d'ouverture qui répondent aux attentes de nos concitoyens, oui je pense qu'il faut aller vers cela plutôt que de dire qu'il ne faut rien faire. Toutes les personnes qui fréquentent le centre-ville réclament plus d'offre commerciale et c'est le sens de ce projet. Merci de votre déclaration.

Monsieur Christophe MOREL

Monsieur DEGIOANNI concernant le logement il s'agit d'une offre complémentaire et non pas concurrente au centre-historique. Les personnes qui vont s'installer dans ces logements ne s'installeraient pas forcément dans les appartements du centre-historique. Les appartements seront modernes avec des ascenseurs. Le but est d'irriguer ensuite le centre-historique avec ces personnes qui viendraient de ce quartier. Vous avez conclu en

disant « il faut un projet pour la ville » et bien ce projet c'est le nôtre. L'immobilisme, l'inertie tueraient la ville à petit feu et c'est ce que nous ne voulons pas.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Merci Monsieur MOREL mais il est difficile de tuer un cadavre. Nous vous le disons sincèrement si ce projet marche nous en serons les premiers heureux mais nous craignons qu'il ne marche pas et nous alertons les grasseois sur le risque que cela ne marche pas. Cet argent considérable qui est engagé dans cette infrastructure aurait pu servir à autre chose.

Monsieur le Maire

Baisser les bras ne sera jamais notre position. Nous trouverons toujours des solutions là où les choses sont difficiles. Vous le savez, j'ai démarré cette mandature dans les pires conditions qu'un Maire puisse rencontrer, tant sur les questions d'emprunts structurés, de pénalités de la Loi SRU parce que nous n'avons pas bâti assez de logements sociaux, sur les NAP à mettre en place et qui n'ont pas été financés par le gouvernement, sur la partie d'une situation difficile en centre-historique, aussi bien sur la partie d'une dégradation du foncier que de l'habitat. Nous croyons dans la ville. Nous pensons avoir la capacité de changer les choses à travers des projets qui se travaillent et qui se préparent. Nous devons apporter des solutions nouvelles qui doivent répondre aux besoins des habitants. Si on met en œuvre des projets c'est pour répondre à l'attente des clients ou des habitants tout en respectant l'histoire architecturale, patrimoniale de notre ville et trouver ce juste équilibre entre le fait que Grasse doit offrir quelque chose de mieux en terme d'offre commerciale, de positionnement, de stationnement, de qualité de logement. Nous ne devons pas avoir de petits débats stériles où on n'est pas capable de respecter l'un ou l'autre lorsqu'il prend la parole. Ce n'est pas digne de la position des élus et de la représentation que la population nous a confiée pour pouvoir travailler. Ce n'est pas comme cela que l'on doit se comporter et s'il le faut je rappellerais le règlement intérieur. Nous serons ces grasseois, ces représentants des grasseois qui doivent avoir l'espoir en l'avenir et qui doivent se retrousser les manches encore plus pour trouver des solutions là où c'est compliqué. Je sais bien que la quadrature du cercle est complexe. Je sais bien que des choses nous échappent sur le plan national là où le législateur fait des choses à contre « bon sens ». Je me dis que c'est possible malgré toutes les difficultés que nous rencontrerons, et elles seront nombreuses. J'en ai conscience. Il y aura toujours des personnes qui seront là pour massacrer le projet avant de l'avoir étudié. Et malgré toutes ces difficultés nous devons être enthousiastes, être positifs, être objectifs avec une lecture froide des choses pour voir les difficultés et nous les voyons. Nous engageons un projet de cette envergure pour pouvoir dire que sur 10 hectares de centre-ville nous devons restructurer ces 2 hectares. Nous devons offrir plus de stationnement pour notre ville parce que c'est essentiel. Les gens ont besoin de stationnement à des prix abordables. Nous devons proposer une offre culturelle et de cinéma. Nous devons aussi avoir des talents qui vont fédérer et attirer des personnes qui additionnent des forces et Jacques CHIBOIS en fait partie. S'il vient, je n'en ai pas honte. On me reproche de signer avec LVMH, Dior. Moi je dis que ce sont des forces supplémentaires pour la ville et il faut qu'on capitalise, qu'on revendique. C'est cette ville-là que l'on veut et pas une ville qui se paupérise dans des situations difficiles.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Merci Monsieur le Maire mais comprenez bien notre position. Nous ne critiquons pas le fait qu'un Maire ait des projets pour sa ville. Nous sommes réalistes. Il y a quelques semaines nous apprenions que 3 ou 4 enseignes du jeu de Ballon fermaient. On ne fait dans cette ville que déplacer les problèmes et les solutions. La seule chose qui marche c'est « Axe 85 » et il faut bien le reconnaître. Mais je me souviens de la rue de la Fontette hyper vivante, remplie de commerces qui marchaient très forts et de petits restaurants forts sympathiques. La rue de la Fontette est totalement désertée. Maintenant c'est le jeu de Ballon. Donc attention à ce phénomène.

Monsieur Ludovic BROSSY

Deux choses : la première est en réponse à Monsieur DEGIOANNI. Le problème ce n'est pas l'immigration dans une lecture purement grassoise du problème. Le problème c'est l'urbanisme. Votre posture ne fonctionne pas. Cela fonctionne dans les villes moyennes mais pas dans les grandes villes. Si vous regardez l'immigration dans les villes c'est plutôt dans les banlieues et pas en centre-ville. Le commerce est dans les banlieues et pas en centre-ville. Ce n'est donc pas un problème d'immigration mais d'urbanisme et de connaissance du terrain. Aujourd'hui la réflexion doit porter là-dessus et non pas sur qui est où. Renseignez-vous sur les vrais chiffres et vous verrez que l'immigration apporte beaucoup de choses et qu'elle rapporte beaucoup plus que ce qu'elle ne coûte. Vivre dans la peur fait faire de grosses bêtises. Il y a un super proverbe qui dit « quand le vent du changement souffle certains construisent des murs, d'autres des moulins ». J'avais une autre question que j'aurais posée en commission mais comme il y a eu un changement dans l'ordre du jour, je vais la poser. Vous annoncez la fermeture du parking au mois de juin. Est-ce que cela veut dire que la démolition commencera en juillet ?

Monsieur le Maire

Nous devons évoquer ces choses-là avec les entreprises. Aujourd'hui nous ne sommes que sur une partie de désamiantage et nous regarderons pour annoncer une date de démolition effective mais nous voulons aussi nous protéger sur la question des permis de construire et de la purge des permis de construire. Je ne veux pas répondre prématurément sur cette question-là et bien sûr nous le partagerons ensemble.

Monsieur Ludovic BROSSY

Petite remarque par rapport à cela. Si la démolition commence en juillet, attention aux effets de bord. Une ville avec énormément de camions, de poussière et de bruit cela ne vend pas du rêve et juillet, août sont une période extrêmement importante pour Grasse.

Monsieur le Maire

Bien sûr j'ai intégré cela et ça fait partie des discussions avec les entreprises.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur BROSSY j'apprécie votre ton modéré et je pense que c'est comme cela qu'il faut échanger. Cela change d'il y a quelques mois en arrière et c'est très bien. On ne sera jamais d'accord sur ce phénomène et je vous invite juste, si vous avez le temps, à lire un très joli roman de Monsieur Michel HOUELLEBECQ qui s'appelle « Soumission ». Vous aurez tout compris.

Monsieur Ludovic BROSSY

C'est un roman.

Monsieur le Maire

Avant de clôturer ce débat je rappelle à Monsieur CASSARINI l'article 3 de notre règlement intérieur. Je lui demande de bien vouloir se conformer au respect de notre règlement intérieur qu'il a lui-même voté et que notre assemblée délibérante a voté. « Le Maire assure la police de l'assemblée, la parole est accordée aux Conseillers Municipaux qui la demandent, dans le respect du droit et de la liberté d'expression. Aucun conseiller Municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du Maire ou du Président de séance qui le remplace. Les membres du Conseil Municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande à l'exception du rapporteur. Nul ne peut parler plus de 3 fois sur une même question à moins que le Président l'y autorise. Il

interruptions, par des attaques, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article L2121-16 du CGCT. Après clôture du débat par le Maire et pendant le vote d'une affaire soumise à délibération, aucune reprise de parole n'est accordée sous peine d'un rappel à l'ordre. Monsieur CASSARINI, je vous rappelle à l'ordre. C'est la première fois depuis 3 ans que je suis obligé de vous couper la parole tellement vous avez dépassé les bornes. Regardez en face de vous Monsieur CASSARINI, chacun a la discipline de prendre la parole, de demander la parole, de respecter la personne qui exprime une opinion sauf vous. Vous êtes le seul qui s'exonère du respect du règlement intérieur. Ce n'est pas acceptable et je vous le redis, ça suffit. Ce n'est pas comme cela que je souhaite travailler au sein de notre assemblée qui est là pour travailler et non pour polémique.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Merci de bien vouloir me donner la parole. Monsieur VIAUD puisque vous avez la police de l'assemblée, je vous rappelle que vous devez respecter la Loi et que lorsqu'un Conseiller Municipal, comme c'est écrit dans le règlement intérieur, vous interroge vous devez lui répondre. En l'occurrence, je ne me suis pas écarté du sujet. J'ai parlé de la page 33, du sujet dont nous parlons. Je vous ai posé une question précise et précisément parce que vous n'avez pas eu envie de me répondre vous avez décidé de passer à autre chose. Ensuite puisque vous avez la police de l'assemblée et que vous parlez de respect, je n'apprécie guère et cela fait deux fois que Monsieur CAMERANO, me traite de « bouffon » et se permet de me tutoyer. La dernière fois, je vous rappelle que Monsieur PERCHERON s'était montré d'une grossièreté sans nom à mon égard. Je voudrais que vous appliquiez ces bons principes à votre majorité, que les mises en garde soient faites justement envers ceux qui ne respectent pas le bon déroulement de cette assemblée. Lorsque je vous pose une question avec un ton normal, comme là actuellement, je voudrais que vous répondiez à la question. Je suis un élu comme vous et vous devez répondre aux questions que l'on vous pose. La question que je vous posais était parfaitement légitime. Je ne vois pas pourquoi vous avez refusé d'y répondre et pourquoi à chaque fois vous vous réfugiez derrière l'écrit en disant « un fonctionnaire va vous écrire ». Ici c'est la Loi. Vous ne pouvez pas supprimer l'oralité des débats. Je vous demande de bien vouloir respecter à la fois le règlement intérieur, la Loi et faire respecter un minimum de décence par rapport à l'intervention de certains conseillers municipaux.

Monsieur Franck BARBEY

Vous avez juste oublié une chose. Vous avez traité le Maire de « capo ».

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je maintiens, c'était par rapport à son accent très autoritaire.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

J'ai reçu deux questions orales et je vais vous apporter les réponses nécessaires.

Première question du groupe l'alternative.

« Vous disposez en application de l'article L2122-22 16 du CGCT d'une délégation du Conseil Municipal pour ester en justice au nom de la commune. En application de l'article L2122-23 du CGCT vous devez rendre compte au Conseil Municipal à chaque réunion obligatoire des décisions prises en application de cette délégation. C'est la raison pour laquelle notre groupe souhaite connaître les procédures actuellement en cours dans lesquelles la commune de Grasse est demanderesse, requérante, défenderesse, partie intervenante ou observatrice ainsi que la nature des litiges et de leurs enjeux financiers. Nous voulons également être informés sur l'état d'avancement des procédures en cours et des décisions intervenues, ordonnances, jugements et arrêts. »

J'ai reçu cette question orale et nous répondons à chacune des questions qui sont posées dans le respect à la fois du calendrier, de la forme et de l'organisation de notre Conseil Municipal. Vous trouverez sur table dans vos dossiers la totalité des dossiers qui ont un contentieux en cours au titre de l'article L2122-22 du CGCT ainsi que ceux terminés parce que je n'ai pas souhaité que nous restions sur ceux qui étaient en cours mais nous avons additionné tous les contentieux terminés depuis 2015. Si vous souhaitez poser une question sur un dossier, adressez-la moi, j'y répondrai dans la mesure du possible. Vous avez l'état des contentieux, des recours non jugés que vous m'avez demandé. Est-ce que ce dossier est satisfaisant pour vous Madame LAZREUG ?

Madame Myriam LAZREUG

Puis-je vous demander quel est le montant des dommages et intérêts demandés par la ville dans le dossier DITER ?

Monsieur le Maire

Je vous donnerai ces éléments en complément du dossier qui vous a été donné.

Deuxième question du groupe Grasse à Tous Ensemble et Autrement.

« La ville a décidé, contre notre avis, de racheter un bien qui lui appartient à la société BELAMBRA qui est censé acquitter régulièrement chaque année, taxes foncières bâties et non bâties à la commune et contribution économique territoriale à l'Agglomération. Le montant de chacune de ces redevances constitue un élément qui doit être connu pour que les Conseillers Municipaux disposent de toutes les informations nécessaires à la décision de leur vote des délibérations relatives au versement relatif à cette rupture anticipée de bail emphytéotique et au rachat des droits par la ville. Aujourd'hui ces informations ne nous sont pas communiquées malgré 5 courriers adressés au Maire ou au comptable du trésor public. »

Monsieur EUZIERE, j'ai répondu par courrier du 13 janvier 2017 que la commune n'a pas compétence pour donner suite à votre requête concernant les taxes foncières bâties et non bâties acquittées par la société BELAMBRA. Cette demande doit être adressée à la Direction Générale des Finances Publiques qui est la seule habilitée à délivrer ces informations si les conditions fixées par l'article L 104 du livre des procédures fiscales sont respectées. Monsieur le comptable public Christian KAREKINIAN, que j'ai contacté, m'a attesté que votre demande est en cours de traitement par la Direction Générale des Finances Publiques et je veillerai à ce qu'elle réponde dans les meilleurs délais. Je ne souhaite pas me soustraire à cela.

Monsieur EUZIERE est-ce que cette réponse vous convient ?

Monsieur Paul EUZIERE

Votre réponse me convient sur la forme et à partir du moment où elle respecte le droit. Vous avez lu la deuxième partie de ma question et non la première. Dans la première partie, je rappelais que je vous avais adressé un courrier le 2 novembre 2016. Nous avons réitéré notre demande le 15 novembre et le 22 novembre vous m'avez répondu qu'il fallait que nous nous adressions au Comptable Public. Ce que nous avons fait par courrier simple le

23 novembre 2016. Nous n'avons reçu aucune réponse. Donc nous avons réitéré notre demande auprès du Comptable du Trésor Public le 16 décembre mais cette fois en recommandé avec accusé de réception avec un double pour vous Monsieur le Maire, au Préfet et à la Chambre Régionale des Comptes. Je me réjouis que le Comptable Public qui accessoirement perçoit une indemnité, comme conseil de la ville et qui est rémunéré à ce titre se décide enfin à apporter des éléments de réponse sur un dossier qui est tout simple. Il y a une société qui va cesser ses activités, on pourrait savoir à combien s'élèvent les taxes qu'elle paye à la ville. C'est la moindre des choses que le Conseil Municipal et les élus puissent mesurer quelle est la perte ou le gain de ce qu'apporte une société. Ce n'est pas un individu, ni une personne privée. En plus BELAMBRA, c'est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations. Vous n'êtes pas en cause mais plus on parle de transparence, moins on y arrive. Il faut envoyer 5 courriers avec des recommandés pour avoir l'espoir d'une réponse. Le premier courrier a été fait le 23 novembre dernier. Le comptable public peut nous répondre car il doit nous répondre. Il a une indemnité pour cela. Je vous remercie et je prends acte de votre réponse.

Monsieur le Maire

C'est normal et vous avez raison de poser cette question.

Monsieur Paul EUZIERE

Du moment où on a un dossier comme celui de BELAMBRA on a le droit d'avoir tous les éléments relatifs à ce dossier. Nous serions en mesure de demander aussi la fréquentation annuelle des touristes chez BELAMBRA pour pouvoir cerner l'ensemble des questions. Ils ont un bail emphytéotique et ils doivent rendre compte. C'est invraisemblable qu'on oppose toujours des tas de murs juridiques ou pseudo juridiques pour ne pas dire les vérités car les vérités semblent être gênantes.

Monsieur le Maire

Je partage votre réflexion et j'ai œuvré pour aller dans le sens de votre demande.

Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 28 février 2017 à 14h30.

La séance est levée à 17h00.